



Règlement du complexe aquatique

La capacité maximale de baigneurs dans l'enceinte des piscines est de : **2184 baigneurs**

Ratios

Enfants de 0 à 24 mois :	1 adulte / 1 enfant
Enfants de 25 mois à 7 ans :	1 adulte / 3 enfants
Personne avec handicap :	1 adulte pour 1 enfant

Les enfants de moins de 7 ans doivent obligatoirement et en tout temps, être accompagné et surveillé par une personne de 16 ans ou plus dans la zone de baignade.

Règlements de tous les bassins

1. La capacité maximale de baigneurs dans l'enceinte de la piscine est de 2184 baigneurs.
2. Un maillot de bain convenable est obligatoire pour tous.
3. Une couche-maillot est obligatoire pour les bébés.
4. La douche est obligatoire.
5. Il est interdit de cracher, d'uriner et de se moucher dans la piscine.
6. Les ceintures de sécurité, les vestes de flottaison individuelles et les ballons dorsaux sont recommandées pour les personnes ne sachant pas nager.
7. Les ceintures de sécurité (ballon dans le dos ou ceinture hippopotame) ou les vestes de sécurité individuelles (VFI) sont permises pour les enfants.
8. Il est interdit de se bousculer dans la piscine et sur la promenade.
9. Il est interdit de courir sur la promenade de la piscine.
10. Il est interdit de plonger dans le bassin récréatif.
11. Les palmes, les tubas, les masques de plongée, les jeux pneumatiques et les frisbees et les *Swim Aids* sont interdits.
12. Il est interdit de flâner ou de jouer dans les zones de nage délimitées par les bouées.
13. Les chaises de plage sont permises, à l'exception des chaises longues.
14. Les ballons de plage sont permis.

Règlements spécifiques au bassin de plongeon

1. Les enfants de 10 ans et moins sont interdits sur la tour.
2. Il est interdit de franchir les barrières lorsque celles-ci sont fermées.
3. Une seule personne à la fois est admise sur le tremplin.
4. Il faut attendre que la personne devant vous saute, avant de monter sur le tremplin.
5. Il faut attendre que la personne ait rejoint le bord de la piscine avant de sauter.
6. Il est interdit de nager ou flâner dans la zone de tremplin qui est délimitée par les bouées; cette zone est réservée exclusivement aux plongeurs.
7. Il est interdit de nager sous les tremplins.
8. Deux bonds seulement sont permis sur le tremplin.
9. Il est interdit de courir sur le tremplin et la plate-forme.
10. Deux personnes à la fois peuvent être dans la tour : une personne qui saute et l'autre qui attend à l'étage inférieur.
11. Les plongeurs renversés et retournés sont interdits.



Parc Jean-Drapeau

Règlements spécifiques aux trampolines :

1. Les trampolines sont accessibles seulement lorsqu'il y a un sauveteur dans la zone de jeux.
2. Une personne à la fois sur le trampoline.
3. Le trampoline est interdit aux enfants de moins de 6 ans ou mesurant moins de 92 cm (36pouces).
4. Personne de plus de 200lbs n'est admis sur le trampoline.
5. Il est interdit de monter sur le trampoline mouillé, il faut se sécher avant d'y monter.
6. Il faut être pieds nus sur le trampoline.
7. Il faut toujours se placer au milieu du trampoline pour sauter.
8. Afin de permettre à tous d'utiliser le trampoline, l'usager peut sauter pendant une minute au maximum.
- 9.
10. Aucun bijou ou article susceptible de rester coincé sur le trampoline n'est permis.
11. Il est interdit de manger, boire ou mâcher de la gomme sur le trampoline.
12. Il est interdit de faire des sauts périlleux et des roulades sur le trampoline.
13. Il est interdit de se lancer sur le trampoline à partir d'un endroit plus élevé.
14. Il est interdit de sauter en bas du trampoline.
15. Il est interdit de circuler sous le trampoline.
16. Aucune échelle ou autre dispositif permettant aux jeunes enfants de monter sur le trampoline ne doit se trouver à proximité.

Règlement sur la propreté et le respect de l'environnement :

1. Il est interdit de fumer et de manger sur la plage de la piscine. Notez que les bouteilles d'eau en plastique sont permises.
2. Il est interdit de circuler en patins à roues alignées ou en planche à roulettes sur la plage de la piscine.
3. Aucun appareil de musique n'est permis sur le bord des piscines, à l'exception des baladeurs.
4. Les animaux de compagnie sont interdits.
5. Il est déconseillé de nourrir les petits animaux (pigeons, goélands, marmottes, écureuils, etc.)

Important

- Toute personne ne se conformant pas aux règlements est sujette à un avertissement.
- La Société du parc Jean-Drapeau se réserve le droit d'expulser toute personne ne respectant pas les directives ou les avertissements.
- Le parc Jean-Drapeau n'est pas responsable des objets perdus ou volés.